

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 24 novembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 13 | ABSENTS EXCUSÉS 10 | VOTANTS 19

OBJET : N° L25-11/01-56/AG ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Jean-Pierre DORIAC, Gérard FERAUDET, Sylvie BRIZ-DEU.

Etaient absents excusés : Josiane ROCHE donne procuration à Jacques BREILLAT, Philippe BRIMALDI donne procuration à Florence JOST, Jean-François LAMOTHE, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Nicole CAMPANER donne procuration à Sylvie LAFAGE, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Patricia COURANJOU donne procuration à Sylvie BRIZ-DEU.

Le scrutin a eu lieu, Jean-Claude DUCOUSSO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que M Jean Luc BELLEINGUER a récemment démissionné de son mandat de conseiller municipal, et signale que M Jean Luc BELLEINGUER était membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres. M le Maire indique que le poste laissé vacant par M Jean Luc BELLEINGUER est pourvu, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle élection, par le premier suppléant dans la liste élue par délibération du 15 juin 2020, c'est-à-dire M Pierre MEUNIER.

M le Maire rappelle que l'article L1411-5 du CGCT prévoit que la commission est présidée, de droit, par le Maire.

M le Maire rappelle que l'article 13 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal dispose que « *La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.* »

M le Maire remarque que la nouvelle composition de la commission ne respecte plus l'article 13 du Règlement Intérieur. Il fait procéder à un nouveau vote pour élire trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Vu l'article L2121-21 CGCT qui prévoit que « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations*

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20251124-L25110156AG-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Ville de Castillon-la-Bataille
**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 24
novembre 2025**

prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »,

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui indique que l'élection des membres élus de la commission de délégation des services publics doit avoir lieu à bulletin secret, sauf décision contraire votée à l'unanimité par l'assemblée délibérante, et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Décide à l'unanimité de procéder à mainlevée à l'élection de la liste composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants de la CAO, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une seule liste se présente avec 3 candidats titulaires :

- Fernand ESCALIER
- Florence JOST
- Sylvie BRIZ-DEU

Nombre de suffrages exprimés : 19

OUI : 19

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- Fernand ESCALIER
- Florence JOST
- Sylvie BRIZ-DEU

Une seule liste se présente avec 3 candidats suppléants :

- Pierre MEUNIER
- Patrick TRACHET
- Jean-Claude DUCOUSSO

Nombre de suffrages exprimés : 19

OUI : 19

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- Pierre MEUNIER
- Patrick TRACHET
- Jean-Claude DUCOUSSO

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le

Et de sa publication le

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 24 novembre 2025

Le Maire

Jacques BRENIAZ

Accusé de réception en préfecture
383-202510124-L2510156AG-DE

Date de télétransmission : 27/11/2025

Date de réception préfecture : 27/11/2025

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr